

POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

PLAN D'ACTION ANNUEL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES



BILAN DES RÉALISATIONS 2020 PLAN D'ACTION 2021



Adopté le 6 avril 2021 par le conseil municipal

Résolution no 0403-04-21

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Table des matières

Liste des acronymes.....	2
Portrait de la Ville de Drummondville.....	3
Portrait statistique.....	5
Membres du comité de suivi de la Politique d'accessibilité universelle 2020 et 2021.....	7
Consultation de personnes handicapées et de leurs représentants.....	8
Bilan des réalisations 2020.....	9
Plan d'action 2021.....	28
Questions ou commentaires.....	39

Liste des acronymes

AMM : Aide à la mobilité motorisée (fauteuil roulant, triporteur, quadriporteur)

APEHD : Association des Parents d'Enfants Handicapés de Drummond

APHD : Association des personnes handicapées Drummond

AQDR C.-Q. : Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées Centre-du-Québec

ARLPHCQ : Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec

CAB : Centre d'action bénévole Drummond

CIUSSS MCQ : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

MADA : Municipalité amie des aînés

MTQ : Ministère des Transports du Québec

OPHQ: Office des personnes handicapées du Québec

PAU : Politique d'accessibilité universelle

PEA : Petits établissements accessibles

ROPHCQ : Regroupement des organismes pour personnes handicapées du Centre-du-Québec

Portrait de la ville de Drummondville

Moderne, prospère, animée et à dimension humaine... voici Drummondville!

Au cours de l'année 2020, la population drummondvilloise a augmenté de 1,03 % pour atteindre 79 153 résidents. Cette croissance s'observe depuis de nombreuses années, notamment sur la dernière décennie au cours de laquelle la population s'est accrue de 11,4 %. Quinzième ville en importance au Québec, Drummondville se place au premier échelon de la région Centre-du-Québec.

Industrie et commerce

Citée en exemple pour sa vitalité économique, la collectivité drummondvilloise poursuit sa lancée. Au carrefour d'axes routiers majeurs et en plein cœur du Québec densément peuplé, Drummondville représente une place de choix pour brasser des affaires. Pas étonnant qu'une multitude d'entreprises aient pignon sur rue chez nous. Forte de cette position géographique centrale, la Ville s'est récemment dotée d'un centre de foires ultramoderne. Le Centrexpo Cogeco Drummondville compte sur une impressionnante superficie de 12 900 mètres carrés où peuvent être accueillis simultanément des milliers de personnes.

Reflète de son économie prospère et de sa croissance démographique accélérée, Drummondville dispose aujourd'hui d'une offre commerciale vaste et diversifiée. Les établissements sont principalement localisés dans la zone boulevard Saint-Joseph/autoroute Jean-Lesage. À cela s'ajoute un centre-ville charmant et animé où il fait bon se retrouver.

Sports, loisirs et vie communautaire

Déjà bien pourvue en matière d'infrastructures de sport et de loisir, Drummondville s'est mise au pas de course ces dernières années afin d'atteindre les ligues majeures! Sont maintenant présents sur le territoire : un complexe sportif ultramoderne, deux arénas, une patinoire réfrigérée au centre-ville, un vaste réseau de pistes cyclables, la promenade Rivia, une piste de vélocross (BMX) parmi les plus imposantes au pays et plus de 135 parcs où la pratique d'activités sportives est facilitée par des infrastructures nombreuses et de qualité. Un nouveau complexe sportif qui offrira une glace supplémentaire et un terrain de soccer est actuellement en construction.

Drummondville peut également compter sur un réseau de centres communautaires remarquable dans lequel des centaines de personnes s'activent pour proposer une multitude d'activités, tantôt pour s'amuser, tantôt pour apprendre.

Arts et culture

Élément central dans nos équipements de diffusion de la culture, la Maison des arts Desjardins Drummondville, avec sa salle principale, ses aires multifonctionnelles, sa galerie d'art et sa terrasse, allie raffinement et polyvalence; elle figure dans l'itinéraire de toutes les tournées artistiques d'importance à l'échelle québécoise.

La Bibliothèque publique de Drummondville, avec ses installations modernes et adaptées aux besoins d'une clientèle grandissante, est aussi un incontournable.

Par ailleurs, la ville devient chaque été le rendez-vous des meilleurs « poutiniers », lesquels rivalisent d'imagination pour charmer les papilles des amateurs. Le Festival de la poutine de Drummondville procure une formidable occasion de se rassembler et de casser la croûte au son de performances des têtes d'affiche de la scène musicale. Pour sa part, le Village Québécois d'Antan propose un retour dans ce que fut le Québec au 19^e siècle. L'architecture d'époque et les traditions qui s'y expriment rendent le site propice à la tenue de nombreuses activités thématiques, et ce, tout au long de l'année.

Un centre-ville animé par ses spectacles intérieurs ou en plein air, ses lieux d'exposition ainsi que son circuit historique bonifie une offre culturelle déjà spectaculaire!

Services municipaux et paramunicipaux

Comme l'illustre le contenu du site Web, la Ville de Drummondville et ses organisations paramunicipales dispensent des services de qualité au meilleur coût possible. Qu'il s'agisse de services directs aux citoyens (sécurité publique, travaux publics, arts et culture, immigration, sports et loisirs, etc.) ou de services de soutien et de planification, une équipe de gens professionnels et dévoués œuvre au bien-être d'une population toujours croissante et contribue au développement ordonné et harmonieux du territoire.

Forte de tous ces atouts... Drummondville s'inscrit en **CAPITALE!**

Portrait statistique

Estimations de la population drummondvilloise avec incapacité en 2011

Selon les données récentes de l'EQLAV¹ 2010-2011, à Drummondville, 33 % des personnes de 15 ans et plus ont une incapacité (légère, modérée ou grave). Chez 12 % de la population des 15 ans et plus, il s'agit d'une incapacité de niveau modéré ou grave, susceptible d'entraîner d'importantes répercussions dans la vie de tous les jours. Selon les données de l'EPLA², on estime à 320 le nombre d'enfants de moins de 15 ans avec incapacité, soit une proportion de 3 % des enfants de ce groupe d'âge.

Les tableaux ci-dessous permettent de mieux connaître l'âge et le type d'incapacité déclaré chez les 15 ans et plus. Il est important de noter que ces données ne sont pas comparables avec les données précédentes (2006) sur le plan statistique en raison de différences conceptuelles et méthodologiques entre les enquêtes. Il n'en demeure pas moins que nous pouvons anticiper une croissance progressive des besoins en matière d'accessibilité, particulièrement dans le contexte de vieillissement de la population que nous connaissons actuellement.

Estimations du nombre de personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon l'âge et le sexe, municipalité de Drummondville, Québec, 2011

	Femmes	Hommes	Total
15 à 64 ans	6 445	6 970	13 415
15 à 24 ans	1 130	1 355	2 485
25 à 49 ans	2 555	2 775	5 330
50 à 64 ans	2 760	2 845	5 605
65 ans et plus	4 205	2 905	7 110
65 à 74 ans	1 560	1 445	3 010
75 à 84 ans	1 565	995	2 555
85 ans et plus	1 080	465	1 545
Total	10 650	9 875	20 525

Estimations du nombre de personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le type d'incapacité et le sexe, municipalité de Drummondville, Québec, 2011

	Femmes	Hommes	Total
Audition	1 875	2 655	4 530
Vision	1 690	875	2 565
Parole	530	875	1 405
Mobilité	5 285	3 345	8 630
Agilité	5 630	4 400	10 030
Apprentissage	940	2 110	3 050
Mémoire	2 000	1 415	3 420
Déficience intellectuelle ou trouble du spectre de l'autisme	125	545	670
Psychologique	1 875	1 145	3 020
Indéterminée	905	1 085	1 990

N.B. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

Population totale en 2011 : 72 580

Population des 15 et plus en 2011 : 61 410

Population des moins de 15 ans en 2011 : 11 170

¹ Préparées par l'OPHQ, ces estimations sont basées, pour les personnes âgées de 15 ans et plus, sur l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement (EQLAV) 2010-2011.

² Préparées par l'OPHQ, ces estimations sont basées, pour les personnes âgées de moins de 15 ans, sur les taux provinciaux de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA).

Faits saillants :

Chez les drummondvillois de 15 ans et plus : (61 410 personnes)

- Globalement, les incapacités liées à la l'agilité (16 %) ou à la mobilité (14 %) sont les plus rapportées par la population. Suivent, en ordre décroissant, les incapacités suivantes : audition, mémoire, apprentissage, psychologique, vision, parole, déficience intellectuelle ou trouble du spectre de l'autisme.
- Les plus jeunes (15- 24 ans) rapportent principalement des difficultés d'apprentissage.
- Le taux d'incapacité augmente avec l'âge, particulièrement à partir de 50 ans :
À Drummondville, 27 % des 65 ans et + et 62 % des 85 ans et + sont touchés par des incapacités modérées ou graves. Les principales incapacité chez les 65 ans et + sont, en ordre décroissant : agilité, mobilité, audition, mémoire et vision.

Chez les enfants de moins de 15 ans :

- 3 % des enfants drummondvillois (320) ont une incapacité passant de légère à très grave. De ce nombre, 150 ont une incapacité grave ou très grave.
- Les incapacités liées à un problème de santé chronique (230 enfants), de l'apprentissage (145 enfants) et de la déficience intellectuelle ou du trouble du spectre de l'autisme (130 enfants) sont le plus souvent rapportées.
- Dans les ressources œuvrant auprès des enfants, on remarque un phénomène d'accroissement du taux d'enfants ayant des troubles du comportement.

Membres du comité de suivi de la Politique d'accessibilité universelle 2020-2021

Noms	Organisations, titre	Représentations et expertises en lien avec l'accessibilité
Alain D'Auteuil	Conseiller municipal Président du comité de suivi de la Politique d'accessibilité universelle	Délégué à l'accessibilité universelle Membre des commissions : immigration/diversité/inclusion, environnement, toponymie et reconnaissance civique Représentant au Comité de liaison Centre de services scolaire des Chênes/Ville
Jeanne Beaubien	Coordonnatrice clinique, déficience physique adulte volet spécifique - maintien à domicile, rive-sud, CIUSSSMCQ	Services en déficiences physique
Clyde Crevier	Surintendant, Circulation routière, Service des travaux publics	Plan de mobilité durable et le transport actif et collectif Infrastructures (circulation) et sécurité des déplacements Parent d'un enfant en situation de handicap
Nancy Gagné	Coordonnatrice aux activités populaires, Service des loisirs et de la vie communautaire	Activités populaires Plateaux et équipements de loisir
Danny Lauzière	Directeur, Association des Parents d'Enfants Handicapés de Drummond	Parents d'enfants handicapés physiques, intellectuels et sensoriels Intégration des enfants handicapés
Daniel Mailhot (personne handicapée)	Directeur, Association des personnes handicapées Drummond	Membre du comité d'admission de Transport Diligence Président de l'ARLPHCQ Administrateur du comité des usagers des Services de réadaptation en déficience physique du CIUSSS MCQ Membre du conseil d'administration de l'AQDR C.-Q. Administrateur du ROPHCQ Administrateur de la SDC du quartier Saint-Joseph.
Éloïse Tremblay-Beauséjour	Chef des services, Intégration au travail et communautaire-zone sud, DI-TSA, CIUSSSMCQ	Expertises : Déficience intellectuelle, troubles envahissants du comportement, santé mentale Chef des services Intégration au travail et communautaire - Zone Sud
Sylvie Allie	Agente, Politiques et programmes communautaires, Service des loisirs et de la vie communautaire	Coordonnatrice des comités de suivi des politiques : accessibilité universelle, familles et aînés (3 comités) Membre des tables : aînés, dépendance, santé mentale adultes, itinérance

Consultation de personnes handicapées et de leurs représentants

En 2017, des travaux de mise à jour de la Politique d'accessibilité universelle ont été faits en étroite collaboration avec les membres du comité de suivi. Ils ont partagé leur expérience dans les différents domaines qui touchent la qualité de vie des personnes handicapées ou en perte d'autonomie ainsi que des jeunes familles.

Nous avons fixé comme objectif de mieux identifier les besoins en lien avec les différents types d'incapacité afin d'offrir un environnement davantage accessible à toutes et à tous. Pour y arriver, nous avons tenu une importante rencontre de consultation en mars 2017 où nous avons échangé avec quinze citoyennes et citoyens devant composer au quotidien avec des incapacités motrices, auditives et visuelles, avec des incapacités liées à la parole, à la mémoire, à la déficience intellectuelle, à l'autisme ou encore à certains troubles graves de santé mentale. Les échanges avec ces personnes en situation de handicap, ainsi qu'avec les cinq intervenants qui les accompagnaient, ont été d'une grande richesse. Ils ont permis non seulement de renouveler notre Politique, mais également de nous guider vers des actions concrètes à mettre en place au cours des prochaines années dans le but d'atteindre les objectifs fixés.

Toutes ces personnes gentiment accepté de nous prêter main-forte et nous ont permis de mieux saisir la réalité quotidienne, sur le terrain, des personnes en situation de handicap.

De plus, chaque année, nous tenons compte des commentaires et suggestions faites par les personnes en situation de handicap et les intervenants qui œuvrent auprès d'eux. Nous n'hésitons pas également à consulter les spécialistes des différents domaines d'activités afin de bien saisir les besoins et de déployer des actions en conséquence. Finalement, nous tenons compte des opportunités et nouvelles réalités observées dans le milieu.

BILAN DES RÉALISATIONS 2020

1. ACCESSIBILITÉ ARCHITECTURALE ET ENVIRONNEMENTALE

OBSTACLES

1. Certains lieux, édifices publics et trottoirs existants ne sont pas accessibles aux citoyens et citoyennes visés;
2. Lors des travaux de construction ou de rénovation des infrastructures, les normes minimales d'accessibilité sont appliquées, mais il y a parfois des omissions;
3. Certaines normes peuvent présenter tout de même des obstacles. De la sensibilisation et une intervention précoce dans un projet pourraient permettre leur bonification, à la lumière du vécu des citoyennes et citoyens visés;
4. Certains équipements pouvant améliorer l'accessibilité sont manquants dans les lieux publics et les infrastructures municipales;
5. Certains parcs et espaces verts, ainsi que leurs équipements, ne sont pas accessibles;
6. Une partie des citoyens et citoyennes visés ne connaît pas les lieux publics accessibles ainsi que les obstacles qu'ils pourraient rencontrer en les fréquentant.

OBJECTIFS

1. Rendre les lieux et les édifices publics accessibles;
2. Sensibiliser les professionnels;
3. Bonifier la réglementation;
4. Sensibiliser les propriétaires d'établissements;
5. Offrir de l'information sur les lieux et activités accessibles à Drummondville;

Cibles 2020	Partenaires	Indicateurs de réussite	Réalizations 2020
<p>1.1 Édifice Francine-Ruest-Jutras : Liste d'éléments d'accessibilité à corriger : poursuivre les démarches afin d'assurer la pleine accessibilité aux services (bibliothèque, organismes, espace bureaux) notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changer les éviers dans les salles de toilettes universellement accessibles afin d'agrandir l'aire de retournement. 	Service des arts, de la culture et de la bibliothèque Service loisirs et vie communautaire Service des travaux publics	Édifice accessible aux personnes ayant des incapacités : services accessibles et parcours sans obstacles.	9 éviers changés dans les salles de toilettes universelles, incluant 2 éviers du côté des employés de la bibliothèque, ce qui permettra de recevoir éventuellement des employés en situation de handicap.

<ul style="list-style-type: none"> - Chercher des solutions pour les ouvre-portes automatiques (extérieurs) qui sont peu fiables. - Vérifier si les ferme-porte (intérieurs) peuvent être ajustés afin de faciliter leur ouverture. - Refaire l’affichage, incluant 2 plans d’ensemble et l’identification des toilettes universellement accessibles, de l’ascenseur et des services. <p>Poursuivre le projet Biblio mobile afin de donner accès aux documents aux personnes âgées ne pouvant se déplacer vers la bibliothèque.</p>		<p>Service Biblio mobile disponible aux personnes en perte d’autonomie</p>	<p>Portes extérieures : ajustements ayant permis une meilleure fiabilité</p> <p>Approbation de la proposition d’affichage répondant aux critères d’accessibilité universelle</p> <p>Poursuite du projet Biblio mobile</p>
<p><u>1.2 Réfection du parc Jacques-Parizeau (Joly) :</u> Suivre le projet au niveau de l’accessibilité : chalet et toilette accessibles, parcours sans obstacles, mobilier et fontaine à boire accessibles, jeu de pétanque et balançoire accessibles en fauteuil roulant, aménagement de sentiers reliant les différentes aires d’activités</p>	<p>Service loisirs et vie communautaire</p> <p>Service des travaux publics</p>	<p>Parcours sans obstacles, chalet, aires de jeu et mobilier accessibles aux personnes ayant des limitations</p>	<p>Réalisé, incluant un jeu de pétanque et balancelle accessibles en fauteuil roulants.</p>
<p><u>1.3 Chalet du parc des Voltigeurs :</u> Construire la rampe d’accès</p> <p>Changer la porte afin d’assurer l’accessibilité : porte de 42 po. livres et seuil accessible</p>	<p>Service loisirs et vie communautaire</p>	<p>Parcours sans obstacles, chalet et services accessibles aux personnes ayant des limitations</p>	<p>Réalisé</p>
<p><u>1.4 Vestiaires et toilettes accessibles de l’Aqua complexe</u> Évaluer les possibilités et les coûts pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajouter d’une plate-forme élévatrice (alternative à la rampe d’accès) - Acheter d’un 2e fauteuil roulant aquatique et un déambulateur - Installer 2 ouvre-portes automatiques (vestiaires hommes et femmes) - Ajouter une main courant le long du muret de verre qui mène aux escaliers du bassin 10 m 	<p>Service loisirs et vie communautaire</p> <p>Réseau aquatique Drummondville</p> <p>CIUSSS MCQ (réadaptation)</p>	<p>Aqua complexe accessible aux personnes ayant des incapacités : services accessibles et parcours sans obstacles</p>	<p>Plate-forme élévatrice : la demande de subvention au Fonds pour l’accessibilité du gouvernement fédéral a été refusée</p> <p>2 ouvre-portes automatiques (vestiaires hommes et femmes) : réalisé</p>

<p><u>1.5 Service de navette en ponton entre les 2 rives:</u> Rendre les quais accessibles pour les personnes circulant avec une aide à la mobilité :</p> <p>Changer les quais des 2 côtés de la rivière en sélectionnant un modèle accessible pour les AMM</p> <p>Assurer un parcours sans obstacles : vers la rive, aux quais, au ponton (porte et rampe d'accès)</p>	<p>Service loisirs et vie communautaire</p>	<p>Ponton accessible en AMM</p>	<p>Nouveaux quais installés sur les 2 rives</p> <p>Travaux en cours au parc Kounak</p>
<p><u>1.6 Consultations publiques et séances du conseil:</u></p> <p>Assurer l'accès aux activités pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie (parcours libre d'obstacles, locaux et services accessibles)</p> <p>Inclure l'accessibilité universelle dans la future Politique de consultations publiques de la Ville.</p>	<p>Mairie</p> <p>Service du développement et des relations avec le milieu</p> <p>Tous les services municipaux</p>	<p>Accès aux consultations et aux séances pour les personnes en situation de handicap</p>	<p>Un des 6 principes directeurs de la Politique :</p> <p>« Offrir des activités de participation publique qui favorisent la participation de tous, peu importe leurs origines, orientations, croyances, capacités physique, intellectuelle ou matérielle. »</p> <p>Étape de l'information :</p> <p>« Le format de l'information est accessible et simple pour renseigner l'ensemble des citoyens, quelles que soient leurs capacités physiques et intellectuelles »</p> <p>L'information est produite selon les critères de l'accessibilité universelle »</p> <p>Étape de l'activité :</p> <p>« Une attention particulière est accordée aux lieux choisis pour les activités en personne afin qu'ils soient facilement accessibles par divers moyens de transport et conformes aux objectifs de l'accessibilité universelle. »</p>
<p><u>1.7 Accessibilité aux services et infrastructures :</u></p> <p>Saisir toutes les occasions afin de rendre accessibles les nouvelles initiatives en cours d'année : nouveaux services et infrastructures, rénovations, événements publics, demandes des citoyens, observations des obstacles</p>	<p>Service loisirs et vie communautaire</p> <p>Tous les services municipaux, selon les projets.</p>	<p>Nouveaux aménagements et services accessibles</p>	<p>En cours de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Complexe sportif Girardin - Parc de la Seigneurie - Promenade Rivia : bloc sanitaire universellement accessible construit

<p>Vérifier les nouveaux projets selon les critères d'accessibilité aux infrastructures et aux aires de loisir et émettre des recommandations aux responsables.</p> <p>Collaborer à la planification des nouveaux projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Complexe sportif Girardin - Parc de la Seigneurie <p>Améliorer l'accessibilité des nouveaux sites : Promenade Rivia : prévoir une toilette accessible</p>			<p>Fondation Bon départ : demande de subvention pour rendre le terrain de baseball du parc Messier universellement accessible. En raison de la pandémie, la Fondation a annulé l'octroi de subventions</p> <p>PRIMADA : demande de subvention acheminée pour l'amélioration du Pavillon de la danse, en tenant compte de l'accessibilité.</p> <p>Analyse des projets de construction ou de réfection des stationnements des édifices municipaux par le Service des travaux publics (surintendant à la circulation), en lien avec l'ingénierie et l'urbanisme (circulation et mobilité : stationnements/trottoirs/rues)</p>
<p><u>1.8 Règlements d'urbanisme :</u> Organiser une rencontre entre l'APHD et les inspecteurs du Service de l'urbanisme afin de sensibiliser ces derniers à l'importance de l'accessibilité</p> <p>Discuter des coûts de permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'adaptation des domiciles : la condition de la personne rend obligatoires les travaux d'adaptation <p>Pour la construction de maisons neuves accessibles : les coûts sont plus élevés, car la construction doit se faire sur un seul étage, la discussion pourrait également aborder le coût des permis et des droits de mutation.</p> <p>Discuter du nouveau Guide sur l'accessibilité à l'intérieur des habitations (RBQ) et l'arrimage avec nos règlements</p>	<p>Service de l'urbanisme APHD OPHQ (présentation de la loi, au besoin)</p>	<p>Meilleure compréhension des besoins des personnes handicapées par la sensibilisation des inspecteurs</p> <p>Pistes d'action en regard du coût des permis</p>	<p>Rencontre du Service de l'urbanisme : 1 rencontre préparatoire avec l'APHD.</p> <p>Projet retardé à cause de la pandémie</p>
<p><u>1.9 Aménagement des trottoirs :</u></p>	<p>Service des travaux publics,</p>	<p>Nombre d'aménagements</p>	<p>Travaux non réalisés : reporté en 2021</p>

aux infrastructures et aux services : nouvelles consultations dans le cadre de la mise jour de la démarche MADA		des besoins des personnes âgées en termes d'accessibilité	
1.11 <u>Bottin des lieux et établissements accessibles</u> : Mettre à jour et bonifier le bottin « Drummondville accessible ».	APHD	Site mis à jour	En cours (projet Accessibilité+)

2. CIRCULATION ET TRANSPORT

OBSTACLES

1. Certains espaces de stationnement réservés sont mal positionnés ou mal identifiés, tandis que d'autres ne répondent pas aux normes;
2. Les espaces réservés sont parfois occupés illégalement;
3. Les nombreux usagers de la voie publique (piétons, automobilistes, cyclistes, utilisateurs d'AMM) ne connaissent pas les droits et les obligations de chacun;
4. De plus en plus d'utilisateurs d'AMM circulent dans sur la voie publique, dans les édifices et les lieux publics avec leur appareil.
5. La population connaît mal la réalité vécue par les utilisateurs d'AMM ayant des incapacités, ainsi que l'importance de ces aides pour faciliter leur intégration et leur participation à la vie de la communauté.
6. Le service de transport en commun présente des obstacles pour les personnes ayant des incapacités et certains chauffeurs connaissent mal ces clientèles.
7. Le budget du transport adapté est limité, il faut conjuguer avec cette réalité tout en maximisant les services rendus.

OBJECTIFS

1. Mettre aux normes les stationnements réservés afin d'assurer l'accès aux détenteurs de vignettes et afin de pouvoir appliquer la réglementation;
2. Améliorer la sécurité dans les déplacements, particulièrement pour les utilisateurs d'AMM;
3. Sensibiliser les chauffeurs du transport en commun aux besoins des personnes ayant des limitations;
4. Rendre le transport en commun plus accessible aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie;
5. Collaborer au maintien et à l'amélioration du service de transport adapté.

Cibles 2020	Partenaires	Indicateurs de réussite	Réalisations 2020
-------------	-------------	-------------------------	-------------------

<p><u>2.1 Respect des espaces de stationnements réservés aux personnes handicapées :</u></p> <p>Maintenir le parcours de vérification des stationnements réservés aux personnes handicapées (municipaux, commerciaux) par les préposés à la réglementation : respect des espaces, émission de constats, émission de billets de sensibilisation si l’affichage est non-conforme, communication des sites non conformes à l’APHD (commercial).</p>	<p>Service loisirs et vie communautaire : stationnements</p> <p>Sûreté du Québec</p>	<p>Sensibilisation de la population et des commerçants et amélioration du respect des espaces réservés</p>	<p>En continu</p>
<p><u>2.2 Amélioration des espaces de stationnements réservés aux personnes handicapées :</u></p> <p>Finaliser la mise aux normes des stationnements municipaux</p> <p>Vérifier l’accessibilité des parcomètres du stationnement de la place d’Armes (derrière les bureaux de Deloitte)</p> <p>Agir à titre de vigie : sensibiliser les déneigeurs sur l’entassement de la neige dans les cases de stationnements réservées.</p>	<p>Service loisirs et vie communautaire</p> <p>Travaux publics, circulation routière</p>	<p>Nombre d’espaces ajoutés, améliorés et conformes</p> <p>Amélioration des pratiques chez les déneigeurs</p>	<p>Derniers correctifs identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 case à mettre aux normes dans le stationnement Raoul Couture. - St-Frédéric : 2 cases pourraient être améliorées.
<p><u>2.3 Rendre plus sécuritaires les déplacements des piétons, en portant attention aux besoins des personnes ayant des incapacités :</u></p> <p>Collaborer à la nouvelle campagne « Courtoisie », (sensibilisation aux automobilistes, piétons, cyclistes et utilisateurs d’AMM).</p> <p>Circulation sur la voie publique : améliorer les traverses piétonnes et les feux de circulation.</p> <p>Ajouter des bancs accessibles dans les zones achalandées.</p> <p>Traverse des intersections en lien avec le handicap visuel : déployer les actions, au fur et à</p>	<p>Service loisirs et vie communautaire</p> <p>Service des communications</p> <p>Travaux publics, circulation routière</p>	<p>Amélioration du comportement des différents usagers de la voie publique</p> <p>Meilleur sentiment de sécurité des piétons et autres usagers de la voie publique, particulièrement chez les</p>	<p>Dévoilement du premier plan de mobilité durable 2020- 2040, 1er plan quinquennal 2020-2024 qui prévoit des éléments concernant les personnes en situation de vulnérabilité, notamment : rue complète pour tous les usagers, accessibilité et confort des infrastructures piétonnes, entretien hivernal, cohabitation avec les différents usagers (incluant les AMM), formation en accessibilité universelle, accessibilité et confort du service de transport en commun (autobus, points d’arrêts, entretien hivernal), besoins et</p>

<p>mesure que des réfections sont réalisées aux intersections (feux piétons et sonores, plaques podotactiles)</p>		<p>personnes à mobilité réduite ou ayant des incapacités</p>	<p>sécurité des usagers vulnérables, développement du réseau cyclable (pratique, efficace, sécuritaire, attrayant)</p> <p>Nouveaux tronçons, prolongement et réfection des pistes cyclables</p> <p>Déneigement de certaines pistes multifonctionnelles : Commune jusqu'au centre-ville, Lemire, Camille Dreyfus, 18e ave, Fradet et St-Joseph par endroit.</p> <p>Ajout de feux piétons : St-Joseph/de Boucherville</p> <p>Rues complètes : Grande allée, rue Pelletier</p> <p>Ajout d'interdiction de virage sur feu rouge à des lieux stratégiques.</p>
<p><u>2.4 « Règles de conduite des AMM » lorsqu'ils circulent sur la voie publique, dans les édifices et les lieux publics » :</u></p> <p>Poursuivre la diffusion des 2 outils de sensibilisation: rassemblements publics ciblés, chez les fournisseurs, en résidence pour personnes âgées, bulletin municipal, etc.</p>	<p>Service loisirs et vie communautaire APHD Résidences pour aînés Fournisseurs d'AMM</p>	<p>Amélioration du comportement et de la visibilité des utilisateurs AMM</p> <p>Amélioration des connaissances de la population, sensibilisation</p>	<p>Réalisé</p> <p>MTQ : arrêté ministériel (août 2020) assurant la continuité de l'encadrement de l'utilisation des AMM sur les chemins publics et production du Guide de circulation – Aides à la mobilité motorisées</p>
<p><u>2.5 Accessibilité au service de transport en commun :</u></p> <p>Mettre en œuvre le plan quinquennal du MTQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajouter des abribus accessibles et munis de bancs - Améliorer les surfaces aux points d'embarquement 	<p>Service loisirs et vie communautaire Centre d'action bénévole CIUSSSS MCQ</p>	<p>Améliorations apportées au service</p> <p>Réalisations d'aménagements accessibles, sans obstacles et favorisant le transport actif</p>	<p>Mobilier et points d'embarquement : pas d'action, en attente des résultats de l'analyse en cours au niveau du réseau structurant</p> <p>Développement du service dans le parc industriel (2 parcours)</p>

<p>Entretenir les liens avec le CIUSSSS MCQ : gestion des situations problématiques auprès de la clientèle (ex. : pertes cognitives, santé mentale).</p> <p>Poursuivre la formation sur l'utilisation du transport en commun destinée aux personnes âgées vulnérables: rencontres personnalisées par la travailleuse de milieu du Centre d'action bénévole.</p>		<p>Meilleure compréhension du service de transport en commun, comportements sécuritaires dans les déplacements</p>	<p>En continu</p> <p>En continu</p>
<p>2.6 <u>Services de transport adapté</u> :</p> <p>Au comité de suivi : être au courant des grands enjeux locaux en matière de transport adapté et intervenir si le comité en a la capacité.</p>	<p>Service de transport adapté, Transport Diligence</p>	<p>Maintien des liens avec Transport Diligence</p>	<p>Projet Picom (UQTR) : analyse de solutions identifiées comme prometteuses afin de bonifier l'offre de transport adapté dans la MRC de Drummond grâce à un éventuel service de transport adapté communautaire (résultats attendus pour la fin de l'année)</p>

3. LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET TOURISME

OBSTACLES

1. Les personnes en situation de handicap rencontrent de nombreux obstacles lorsqu'elles veulent participer aux activités de la communauté.
2. Les activités spécialisées sont offertes par des organismes qui ont des budgets restreints.

OBJECTIFS

1. Rendre les lieux et les activités accessibles et prévoir des conditions favorables à la participation des citoyens visés
2. Soutenir les actions et projets des organismes : aide financière, soutien à la réalisation d'activités de groupe.

Cibles 2020	Partenaires	Indicateurs de réussite	Réalizations 2020
<p>3.1 <u>Activités et événements populaires</u> :</p> <p>Poursuivre la collaboration avec les promoteurs afin d'assurer le maximum d'accessibilité aux activités et aux événements populaires.</p> <p>Identifier et faire une promotion des activités universellement accessibles : auprès des personnes en situation de handicap et auprès de la population en général (brochure de la programmation estivale, bulletin, liens avec les organismes ciblés)</p> <p>Évaluer la pertinence d'acquérir davantage de passe-fils (ponts) accessibles.</p> <p>Ajouter des cases temporaires de stationnement pour personnes handicapées lors des événements sportifs très fréquentés.</p>	<p>Service loisirs et vie communautaire</p> <p>Service des loisirs</p> <p>APHD</p> <p>Promoteurs des festivals et d'événements populaires</p> <p>APEHD</p>	<p>Sites d'activité accessibles assurant la participation des personnes handicapées : services accessibles et parcours sans obstacles.</p> <p>Personnes handicapées et population en général informée sur l'accessibilité aux activités.</p>	<p>Saison estivale 2020 : restriction importante des activités populaires, brochure estivale simplifiée.</p>
<p>3.2 <u>Maintenir des modalités d'appui aux activités de loisir s'adressant aux personnes handicapées</u> :</p> <p>Soutenir financièrement les 12 organismes offrant des activités</p> <p>Soutenir les organismes en facilitant la réalisation d'activités, au besoin.</p> <p>Informar les mandataires et les organisateurs d'événement sur le <i>Programme d'accompagnement touristique et de loisir</i>.</p> <p>Appuyer les camps de jour dans leurs actions visant l'intégration, dans les camps de jour, des enfants ayant des besoins particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir financièrement les mandataires (centres communautaires) dans l'intégration des 	<p>Service des loisirs et vie communautaire</p> <p>ARLPH (provincial et C.-du-Q.)</p> <p>Service loisirs et vie communautaire</p> <p>Centres communautaires</p>	<p>Activités accessibles et assurant la pleine participation des personnes handicapées.</p> <p>Appui aux camps de jour : soutien financier, comité d'analyse des demandes d'intégration,</p>	<p>Réalisé</p> <p>Soutien financier au projet Accessibilité + de l'APHD</p> <p>Transition du Programme d'accompagnement de VATL à CAL et carte de l'Inca : information acheminée à certaines grandes organisations</p> <p>Camps de jour :</p> <p>Entente entre la Ville et les centres communautaires :</p>

<p>enfants en situation de handicap ou ayant des troubles du comportement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les activités du comité d'analyse des demandes d'intégration et le bonifier - Poursuivre la collaboration au projet pilote d'accompagnement dans l'implantation du guide de référence <i>Vers une intégration réussie dans les camps de jour</i> de l'AQLPH. 		<p>concertation, support au besoin</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour l'accueil de 64 enfants en situation de handicap en 2020 (comparativement à 59 en 2017, 72 en 2018 et 76 en 2019) : appui financier pour l'intégration (43 accompagnateurs, comparativement à 37 en 2019) - Pour l'encadrement des enfants ayant des troubles de comportement : appui financier pour l'ajout de 11 intervenants (comparativement à 11 2019) <p>Développement d'une entente pour l'intégration de 2 enfants lourdement handicapés au Centre Normand Léveillé (appui financier)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonification du comité d'analyse des demandes d'intégration : centres communautaires (1), CSDC (2), CIUSSS (2), ARLPHCQ (1), Ville (2). <p>Recadrage de la mission d'intégration par les centres communautaires</p> <p>Participation à 2 formations en contexte de COVID du CAMF : adaptation des camps de jour et intégration des enfants à besoins particuliers dans les camps de jour.</p>
<p><u>3.3 Autres activités de diffusion d'information et de sensibilisation :</u></p> <p>Afficher le pictogramme d'accessibilité universelle afin d'identifier les infrastructures municipales universellement accessibles (personnes handicapées, jeunes familles, personnes âgées en perte d'autonomie).</p>	<p>Service loisirs et vie communautaire</p> <p>Service des communications</p> <p>Partenaires du milieu</p>	<p>Meilleure connaissance des équipements universellement accessibles.</p>	<p>Pictogramme : en continu</p>

4. COMMUNICATIONS

OBSTACLES

1. La population n'est pas suffisamment informée sur la réalité et le vécu des personnes vivant avec des incapacités ;
2. Les personnes vivant avec des incapacités n'ont pas toujours accès à l'information, car les communications ne sont pas toujours accessibles.
3. Les sites et les activités accessibles aux personnes handicapées sont de plus en plus nombreux, mais les personnes qui pourraient en bénéficier en sont-elles informées?

OBJECTIFS

1. Accroître les communications ;
2. Rendre les communications davantage accessibles.
3. Faire connaître les sites et les activités accessibles.

Cibles 2020	Partenaires	Indicateurs de réussite	Réalizations 2020
<p>4.1 <u>Communications municipales et des partenaires :</u> Diffuser la Politique d'accessibilité universelle révisée. Informar la population sur les réalisations de la Ville en matière d'accessibilité et sur les projets en cours. Accroître la diffusion d'information sur les activités accessibles : Ville et organismes œuvrant auprès des personnes en situation de handicap. (Voir le point 3.1)</p>	<p>Service des communications Service des loisirs et de la vie communautaire Organismes œuvrant auprès des personnes en situation de handicap.</p>	<p>Diffusion de l'information auprès de la population et des personnes ayant des incapacités.</p>	<p>Politique et bilans annuels diffusés en continu Communiqué de presse (bilan 2019/plan 2020) publié en juin Semaine québécoise des personnes handicapées : sensibilisation sur leurs situations spécifiques et les accommodements dont ont besoin les personnes handicapées et leurs proches dans le contexte de pandémie (via FB) Diffusion des brochures d'activités</p>
<p>4.2 <u>Site internet municipal et activités de communications des services municipaux :</u> Agir à titre de vigie : intégrer le souci des communications accessibles auprès des services municipaux et des mandataires.</p>	<p>Service des communications Services municipaux Mandataires</p>	<p>Information et documents publics accessibles.</p>	<p>Vigie</p>

5. CONNAISSANCE DES BESOINS DES DIFFÉRENTES CLIENTÈLES ET SENSIBILISATION

OBSTACLES

1. Le plan d'action répond aux besoins des personnes ayant une incapacité physique, mais moins d'actions sont prévues pour les personnes ayant d'autres types d'incapacité.
2. Les services municipaux connaissent mal les services disponibles et les besoins en lien avec les différentes incapacités.

OBJECTIFS

1. Mieux comprendre la nature des différentes incapacités, ainsi que les obstacles rencontrés, afin d'intégrer ces préoccupations dans nos actions futures.
2. Informer et sensibiliser les services municipaux.

Cibles 2020	Partenaires	Indicateurs de réussite	Réalizations 2020
<p>5.1 <u>Compréhension de la réalité du handicap</u> :</p> <p>Intégrer les besoins des citoyens ayant différentes incapacités (consultation de 2017) dans les actions en accessibilité universelle (motrice, auditive, visuelle, déficience intellectuelle ou trouble du spectre de l'autisme, trouble grave de santé mentale, troubles de la mémoire et incapacité de la parole et du langage).</p> <p>S'assurer que le comité de suivi soit représentatif de différentes incapacités et consulter des spécialistes au besoin.</p> <p>Participer aux formations pertinentes et à la rencontre provinciale annuelle « Municipalités accessibles ».</p> <p>Voir le point 1.16 : organiser une rencontre entre l'APHD et l'urbanisme.</p>	<p>Organismes du milieu</p> <p>Services municipaux</p>	<p>Meilleure connaissance des besoins des différentes clientèles afin d'intégrer des mesures appropriées.</p> <p>Informations pertinentes transmises aux services municipaux.</p>	<p>Intégration des différentes incapacités : en continu</p> <p>Accueil, par les services municipaux, de 4 personnes ayant une déficience intellectuelle (Parrainage en entreprise pour une journée)</p> <p>Participation à un groupe de discussion afin d'établir les besoins des municipalités en matière de formation en accessibilité universelle (Centre de recherche en réadaptation)</p> <p>Bonification des représentations au comité de suivi : accueil de 2 nouvelles participantes du CIUSSMCQ (déficience intellectuelle et déficience motrice)</p> <p>Participation à la rencontre provinciale annuelle « Municipalités accessibles ».</p>

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

OBSTACLES

1. Les personnes ayant des incapacités sont souvent plus vulnérables en situation d'urgence.

OBJECTIFS

1. Mettre en place des mesures préventives et des interventions qui tiennent compte des besoins spécifiques des personnes ayant des incapacités.

Cibles 2020	Partenaires	Indicateurs de réussite	Réalizations 2020
<p>6.1 <u>Collaborer à l'élaboration des différents plans des mesures d'urgence et à leur déploiement, au besoin.</u></p> <p>Participer activement au développement des plans d'action spécifiques en tenant compte des besoins des personnes en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap pour la mission « aide aux sinistrés » :</p> <p>Hébergement et Centre d'aide multiservices :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compléter l'élaboration des activités et tâches - Établir la liste des besoins en ressources humaines et matérielles, incluant les spécialistes locaux <p>Poursuivre les démarches en vue de la possible création du répertoire : inscription des personnes handicapées au 911 (défi de l'inventaire). Relier le projet aux mesures d'urgence, si possible.</p>	<p>Service incendie et sécurité civile</p> <p>Service loisirs et vie communautaire</p> <p>Tous les services municipaux</p> <p>CIUSSS MCQ</p>	<p>Mesures spécifiques répondant aux besoins des personnes en perte d'autonomie et aux personnes en situation de handicap.</p>	<p>Actions en lien avec la pandémie :</p> <p>En collaboration avec les organismes de première ligne et le CIUSSSMCQ, identification des clientèles vulnérables et mise en place des services de première nécessité (alimentation, habitation/itinérance, santé psychologique)</p> <p>Soutien aux organismes dans le déploiement des services essentiels</p> <p>Formations du CAMF : intégration en camp de jour en contexte de pandémie</p>

7. EMPLOI

OBSTACLES

1. Les personnes en situation de handicap rencontrent de nombreux obstacles à leur intégration en emploi.

OBJECTIFS

- 1 Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap au sein de l'administration municipale.

<p>7.1 <u>Se conformer à la loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics.</u></p>	<p>Service du capital humain</p>	<p>Application des mesures de la loi</p>	<p>Service du Capital humain : intégration au travail d'une étudiante en situation de</p>
--	----------------------------------	--	---

			handicap à l'été 2020 (déficience motrice, se déplaçant en fauteuil roulant)
<p>7.2 <u>Collaborer à la mise en place des mesures facilitant l'intégration et le maintien en emploi dans l'appareil municipal, au besoin.</u></p> <p>Inviter les RH à la formation sur le processus d'embauche inclusif pour les personnes en situation de handicap offerte par Conseil du patronat du Québec</p>	<p>Service du capital humain</p> <p>Service loisirs et vie communautaire</p>	<p>Mise en place des conditions favorables à l'intégration et au maintien en emploi</p>	<p>Formation du Conseil du patronat: non réalisé, faute de disponibilité (pandémie)</p>

8. COLLABORATION ET CONCERTATION

OBSTACLES

1. Sans le maintien des liens de collaboration et de concertation avec l'ensemble des organismes et des intervenants œuvrant auprès des personnes handicapées, la mise en place des actions risque d'être inadéquate.

OBJECTIFS

1. Mobiliser les acteurs en matière d'accessibilité universelle afin de bénéficier de leur expertise et partager l'expérience municipale avec les différents partenaires.

Cibles 2020	Partenaires	Indicateurs de réussite	Réalisations 2020
<p>8.1 <u>Maintenir le comité de suivi de la Politique d'accessibilité universelle et déposer au conseil municipal un bilan annuel de ses activités et un plan d'action annuel.</u></p>	<p>Conseiller municipal répondant de l'accessibilité universelle</p> <p>Service loisirs et vie communautaire</p> <p>Membres du comité de suivi de la PAU</p>	<p>Comité de suivi actif</p> <p>Transmission des documents nécessaires à l'OPHQ</p>	<p>En continu</p>

<p>8.2 <u>Arrimer la Politique d'accessibilité universelle aux différentes politiques et plans d'action municipaux :</u></p> <p>Familles, aînés, activité physique et loisir, culture, mobilité durable, sécurité civile, transport, approvisionnement, etc.</p>	<p>Service loisirs et vie communautaire</p> <p>Tous les services municipaux</p>	<p>Approche transversale : application des mesures en accessibilité dans tous les champs d'action de la Ville.</p>	<p>En continu</p>
<p>8.3 <u>Consulter les partenaires spécialistes afin de faire les meilleurs choix d'équipement ou d'aménagement.</u></p>	<p>Service loisirs et vie communautaire</p> <p>CIUSSSS MCQ</p> <p>APHD</p>	<p>Équipements et aménagements répondant aux besoins des personnes ayant des incapacités.</p>	<p>Au besoin</p>

BUDGET : Les différents services municipaux assument les coûts des travaux et activités mis en place dans le cadre de l'accessibilité.

<p>1.2 <u>Promenade Rivia :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'accès au sentier reliant la promenade Rivia au nouveau bloc sanitaire intégré en 2020 - Prolongement de la promenade Rivia vers le parc des Voltigeurs : assurer un parcours sans obstacles (incluant l'accès au chalet Frédéric Back) et des aires de repos accessibles 	<p>Service loisirs et vie communautaire Service du développement et des relations avec le milieu</p>	<p>Nouveaux aménagements et services accessibles.</p>
<p>1.3 <u>Service de navette en ponton entre les 2 rives :</u></p> <p>Évaluer les améliorations permettant d'assurer un parcours sans obstacles : vers les 2 rives, aux quais, au ponton (porte/rampe d'accès)</p>	<p>Service loisirs et vie communautaire Service des travaux publics</p>	<p>Identifier les actions permettant de rendre les 2 sites et le ponton accessibles en AMM</p>
<p>1.4 <u>Consultations publiques et séances du conseil :</u></p> <p>Assurer l'accès aux activités pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie (parcours libre d'obstacles, locaux et services accessibles)</p> <p>Assurer l'accessibilité aux consultations publiques virtuelles via la plateforme web de la Ville (invitation, alternative en format papier, convivialité du site, etc.)</p>	<p>Service du développement et des relations avec le milieu Tous les services municipaux</p>	<p>Accès aux consultations et aux séances du conseil pour les personnes en situation de handicap</p>
<p>1.5 <u>Accessibilité aux services et infrastructures :</u></p> <p>Saisir toutes les occasions afin de rendre accessibles les nouvelles initiatives en cours d'année : nouveaux services et infrastructures, rénovations, événements publics, demandes des citoyens, observations des obstacles</p> <p>Vérifier les nouveaux projets selon les critères d'accessibilité aux infrastructures et aux aires de loisir et émettre des recommandations aux responsables.</p> <p>Collaborer aux projets en cours de réalisation, au besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Complexe sportif Girardin (accès universel aux lieux et services) - Parc de la Seigneurie (éléments d'accessibilité dans le choix des modules de jeu) <p>Être à l'affût des activités de la Fondation Bon départ : présenter à nouveau la demande de subvention pour rendre le terrain de baseball du parc Messier universellement accessible.</p>	<p>Service loisirs et vie communautaire Tous les services municipaux, selon les projets.</p>	<p>Nouveaux aménagements et services accessibles.</p>

<p>1.6 <u>Règlements d'urbanisme :</u></p> <p>Organiser une rencontre entre l'APHD et les inspecteurs du Service de l'urbanisme afin de sensibiliser ces derniers à l'importance de l'accessibilité.</p> <p>Discuter également des coûts de permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'adaptation des domiciles : la condition de la personne rend obligatoires les travaux d'adaptation - Pour la construction de maisons neuves accessibles : les coûts sont plus élevés, car la construction doit se faire sur un seul étage, la discussion pourrait également aborder le coût des permis et des droits de mutation. <p>Discuter également du nouveau Guide sur l'accessibilité à l'intérieur des habitations (RBQ) et l'arrimage avec nos règlements</p>	<p>Service de l'urbanisme APHD OPHQ (présentation de la loi, au besoin)</p>	<p>Meilleure compréhension des besoins des personnes handicapées par la sensibilisation des inspecteurs.</p> <p>Pistes d'action en regard du coût des permis</p> <p>Intégration des règles du nouveau guide qui prévoit une l'accessibilité minimale et l'adaptabilité des logements</p>
<p>1.7 <u>Aménagement des trottoirs :</u></p> <p>Commenter le dessin type de trottoir et s'assurer de l'accessibilité et du respect des règles établies par la Ville.</p> <p>Effectuer les améliorations en fonction des problématiques et besoins, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Heriot/Marchand (2 descentes problématiques) - Trottoir face aux locaux de Transport Diligence : à valider 	<p>Service de l'ingénierie Service des travaux publics</p>	<p>Mise en application des nouvelles directives (dessin type)</p> <p>Nombre d'aménagements conformes réalisés, parcours sans obstacles.</p>
<p>1.8 <u>Sensibilisation des propriétaires du secteur commercial sur l'accessibilité :</u></p> <p>Appuyer le projet Opération Accessibilité+ de l'APHD : visites des commerces, bottin des ressources, promotion du programme Petits établissements accessibles, accompagnement (aménagements, programme PEA) et suivi</p> <p>Recevoir les permis acheminés par l'urbanisme (APHD) et rencontrer les promoteurs qui ont des projets de rénovation et de construction afin de les inciter à rendre les lieux accessibles (APHD)</p> <p>Identifier les obstacles rencontrés et les besoins des personnes âgées en matière d'accessibilité aux infrastructures et aux services : nouvelles consultations dans le cadre de la mise jour de la démarche MADA</p>	<p>APHD Travaux publics Service de l'urbanisme Service loisirs et vie communautaire</p>	<p>Nombre de visites de sensibilisation effectuées, suivis et aménagements concrétisés.</p> <p>Meilleure compréhension des besoins des personnes en situation de handicap et augmentation du nombre de commerces accessibles.</p> <p>Meilleure compréhension des besoins des personnes âgées au niveau de l'accessibilité et intégration des constats dans les actions.</p>
<p>1.9 <u>Bottin des lieux et établissements accessibles :</u></p> <p>Mettre à jour et bonifier le bottin « Drummondville accessible ».</p>	<p>APHD</p>	<p>Site mis à jour</p>

2. CIRCULATION ET TRANSPORT

OBSTACLES

1. Certains espaces de stationnement réservés sont mal positionnés ou mal identifiés, tandis que d'autres ne répondent pas aux normes;
2. Les espaces réservés sont parfois occupés illégalement;
3. Les nombreux usagers de la voie publique (piétons, automobilistes, cyclistes, utilisateurs d'AMM) ne connaissent pas les droits et les obligations de chacun;
4. De plus en plus d'utilisateurs d'AMM circulent dans sur la voie publique, dans les édifices et les lieux publics avec leur appareil.
5. La population connaît mal la réalité vécue par les utilisateurs d'AMM ayant des incapacités, ainsi que l'importance de ces aides pour faciliter leur intégration et leur participation à la vie de la communauté.
6. Le service de transport en commun présente des obstacles pour les personnes ayant des incapacités et certains chauffeurs connaissent mal ces clientèles.
7. Le budget du transport adapté est limité, il faut conjuguer avec cette réalité tout en maximisant les services rendus.

OBJECTIFS

1. Mettre aux normes les stationnements réservés afin d'assurer l'accès aux détenteurs de vignettes et afin de pouvoir appliquer la réglementation;
2. Améliorer la sécurité dans les déplacements et le comportement des usagers de la voie publique, notamment chez les utilisateurs d'AMM;
3. Sensibiliser les chauffeurs du transport en commun aux besoins des personnes ayant des limitations;
4. Rendre le transport en commun plus accessible aux citoyens et citoyennes visés;
5. Collaborer au maintien et à l'amélioration du service de transport adapté.

Cibles 2021	Partenaires	Indicateurs de réussite
<p>2.1 <u>Respect des espaces de stationnements réservés aux personnes handicapées</u> :</p> <p>Maintenir le parcours de vérification des stationnements réservés aux personnes handicapées (municipaux, commerciaux) par les préposés à la réglementation : respect des espaces, émission de constats, émission de billets de sensibilisation si l'affichage est non-conforme, communication des sites non conformes à l'APHD (commercial).</p>	<p>Service loisirs et vie communautaire : stationnements</p> <p>Sûreté du Québec</p>	<p>Sensibilisation de la population et des commerçants et amélioration du respect des espaces réservés.</p>

<p><u>2.2 Amélioration des espaces de stationnements réservés aux personnes handicapées :</u></p> <p>Analyser les projets de construction ou de réfection des stationnements municipaux et commerciaux (Service des travaux publics (surintendant à la circulation), en lien avec l'ingénierie et l'urbanisme (circulation et mobilité : stationnements/trottoirs/rues)</p> <p>Finaliser la mise aux normes des stationnements municipaux (stationnement Raoul Couture)</p> <p>Analyser les améliorations possibles dans le stationnement St-Frédéric</p> <p>Vérifier l'accessibilité des parcomètres du stationnement de la place d'Armes (derrière les bureaux de Deloitte)</p> <p>Agir à titre de vigie : sensibiliser les déneigeurs sur l'entassement de la neige dans les cases de stationnements réservés.</p>	<p>Service loisirs et vie communautaire</p> <p>Travaux publics, circulation routière</p>	<p>Nombre de stationnements répondant aux normes.</p> <p>Nombre d'espaces ajoutés, améliorés et conformes.</p> <p>Amélioration des pratiques chez les déneigeurs.</p>
<p><u>2.3 Rendre plus sécuritaires les déplacements des piétons, en portant attention aux besoins des personnes ayant des incapacités :</u></p> <p>Collaborer à la campagne « Courtoisie », (sensibilisation aux automobilistes, piétons, cyclistes et utilisateurs d'AMM).</p> <p>Ajouter des bancs accessibles dans les zones achalandées.</p> <p>Traverse des intersections en lien avec le handicap visuel : déployer les actions, au fur et à mesure que des réfections sont réalisées aux intersections (feux piétons et sonores, plaques podotactiles)</p> <p>Suivre le déploiement du plan de mobilité durable, notamment au niveau des éléments concernant les personnes en situation de vulnérabilité : rue complète, accessibilité et confort des infrastructures piétonnes, entretien hivernal, cohabitation avec les différents usagers (incluant les AMM), formation en accessibilité universelle, accessibilité et confort du service de transport en commun (autobus, points d'arrêts, entretien hivernal), besoins et sécurité des usagers vulnérables, développement du réseau cyclable et multifonctionnel</p>	<p>Service loisirs et vie communautaire</p> <p>Service des communications</p> <p>Travaux publics, circulation routière</p> <p>Service du développement des relations avec le milieu</p>	<p>Amélioration du comportement des différents usagers de la voie publique.</p> <p>Meilleur sentiment de sécurité des piétons et autres usagers de la voie publique, particulièrement chez les personnes à mobilité réduite ou ayant des incapacités.</p> <p>Infrastructures accessibles et confortables pour les usagers vulnérables.</p>
<p><u>2.4 « Règles de conduite des AMM » lorsqu'ils circulent sur la voie publique, dans les édifices et les lieux publics » :</u></p> <p>Poursuivre la diffusion des outils de sensibilisation: rassemblements, publics ciblés, chez les fournisseurs, en résidence pour personnes âgées, bulletin municipal, etc.</p>	<p>Service loisirs et vie communautaire</p> <p>Service des communications</p> <p>APHD</p>	<p>Amélioration du comportement des utilisateurs AMM.</p> <p>Amélioration des connaissances de la population sur les besoins des</p>

	Résidences pour aînés Fournisseurs d'AMM	personnes circulant en AMM et sur les règles d'utilisation.
<p>2.5 <u>Accessibilité au service de transport en commun :</u> Mettre en œuvre le plan quinquennal du MTQ, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajouter des abribus accessibles et munis de bancs - Améliorer les surfaces aux points d'embarquement <p>Entretenir les liens avec le CIUSSSS MCQ : gestion des situations problématiques auprès de la clientèle (ex. : pertes cognitives, santé mentale).</p> <p>Poursuivre la formation sur l'utilisation du transport en commun destinée aux personnes âgées vulnérables: rencontres personnalisées par la travailleuse de milieu du Centre d'action bénévole.</p>	<p>Service loisirs et vie communautaire Centre d'action bénévole CIUSSSS MCQ</p> <p>Centre d'action bénévole</p>	<p>Améliorations apportées au service. Réalizations d'aménagements accessibles, sans obstacles et favorisant le transport actif.</p> <p>Meilleure compréhension du service de transport en commun, comportements sécuritaires dans les déplacements.</p> <p>Nombre d'accompagnements réalisés</p>
<p>2.6 <u>Services de transport adapté :</u> Au comité de suivi : être au courant des grands enjeux locaux en matière de transport adapté et intervenir si le comité en a la capacité. Nommer un délégué de la Ville au CA de Transport Diligence.</p>	<p>Service de transport adapté, Transport Diligence</p>	<p>Maintien des liens avec Transport Diligence.</p>

3. LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET TOURISME

OBSTACLES

1. Les personnes en situation de handicap rencontrent de nombreux obstacles lorsqu'elles veulent participer aux activités de la communauté.
2. Les activités spécialisées sont offertes par des organismes qui ont des budgets restreints.
3. Les citoyens et citoyennes visés ne connaissent pas les activités accessibles.
4. Les sites et les activités accessibles aux personnes handicapées sont de plus en plus nombreux, mais les personnes qui pourraient en bénéficier en sont-elles informées?

OBJECTIFS

1. Rendre les lieux et les activités accessibles et prévoir des conditions favorables à la participation des citoyens visés.
2. Soutenir les actions et projets des organismes : aide financière, soutien à la réalisation d'activités de groupe.
2. Offrir de l'information sur les activités accessibles à Drummondville.

Cibles 2021	Partenaires	Indicateurs de réussite
<p>3.1 <u>Activités et événements populaires :</u></p> <p>Poursuivre la collaboration avec les promoteurs afin d'assurer le maximum d'accessibilité aux activités et aux événements populaires.</p> <p>Identifier et faire une promotion des activités universellement accessibles : auprès des personnes en situation de handicap et auprès de la population en général (brochure de la programmation estivale, bulletin, liens avec les organismes ciblés)</p> <p>Acquérir des passe-fils (ponts) accessibles supplémentaires.</p> <p>Ajouter des cases de stationnement temporaires pour les personnes handicapées lors des événements sportifs très fréquentés.</p>	<p>Service loisirs et vie communautaire</p> <p>Service des loisirs</p> <p>APHD</p> <p>Promoteurs des festivals et d'événements populaires</p> <p>APEHD</p>	<p>Sites d'activité accessibles assurant la participation des personnes handicapées : services accessibles et parcours sans obstacles.</p> <p>Personnes handicapées et population en général informée sur l'accessibilité aux activités.</p>
<p>3.2 <u>Maintenir des modalités d'appui aux activités de loisir s'adressant aux personnes handicapées :</u></p> <p>Soutenir financièrement les 12 organismes offrant des activités</p> <p>Soutenir les organismes en facilitant la réalisation d'activités, au besoin.</p> <p>Informers les mandataires et les organisateurs d'événement sur le <i>Programme d'accompagnement touristique et de loisir</i> et inciter les organisations locales à y adhérer.</p> <p>Appuyer les camps de jour dans leurs actions visant l'intégration, dans les camps de jour, des enfants ayant des besoins particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir financièrement les mandataires (centres communautaires) dans l'intégration des enfants en situation de handicap ou ayant des troubles du comportement. - Poursuivre les activités du comité d'analyse des demandes d'intégration (Centre de services scolaire des Chênes, CIUSSS, ARLPHCQ, Centre Normand Léveillé, Ville) - Poursuivre la collaboration au projet pilote d'accompagnement dans l'implantation du guide de référence <i>Vers une intégration réussie dans les camps de jour</i> de l'AQLPH. - Suivre les formations pertinentes permettant d'offrir un programme d'intégration adéquats, particulièrement en contexte de pandémie 	<p>Service des loisirs et vie communautaire</p> <p>ARLPH (provincial et C.-du-Q.)</p> <p>Service loisirs et vie communautaire</p> <p>Centres communautaires</p>	<p>Activités accessibles et assurant la pleine participation des personnes handicapées.</p> <p>Appui aux camps de jour : soutien financier, comité d'analyse des demandes d'intégration, concertation, support au besoin</p>

4. COMMUNICATIONS

OBSTACLES

1. La population n'est pas suffisamment informée sur la réalité et le vécu des personnes vivant avec des incapacités ;
2. Les personnes vivant avec des incapacités n'ont pas toujours accès à l'information, car les communications ne sont pas toujours accessibles.

OBJECTIFS

1. Accroître les communications ;
2. Rendre les communications davantage accessibles.
3. Faire connaître les sites et les activités accessibles.

Cibles 2021	Partenaires	Indicateurs de réussite
<p>4.1 <u>Communications municipales et des partenaires :</u> Diffuser la Politique d'accessibilité universelle révisée. Informer la population sur les réalisations de la Ville en matière d'accessibilité et sur les projets en cours. Accroître la diffusion d'information sur les activités accessibles : Ville et organismes œuvrant auprès des personnes en situation de handicap. (Voir le point 3.1)</p>	<p>Service des communications Service des loisirs et de la vie communautaire Organismes œuvrant auprès des personnes en situation de handicap.</p>	<p>Diffusion de l'information auprès de la population et des personnes ayant des incapacités.</p>
<p>4.2 <u>Site internet municipal et activités de communications des services municipaux :</u> Agir à titre de vigie : intégrer le souci des communications accessibles auprès des services municipaux et des mandataires.</p>	<p>Service des communications Services municipaux Mandataires</p>	<p>Information et documents publics accessibles.</p>

5. CONNAISSANCE DES BESOINS DES DIFFÉRENTES CLIENTÈLES ET SENSIBILISATION

OBSTACLES

1. Les plan d'action répondent aux besoins des personnes ayant une incapacité physique, mais moins d'actions sont prévues pour les personnes ayant d'autres types d'incapacité.
2. Les services municipaux connaissent mal les services disponibles et les besoins en lien avec les différentes incapacités.

OBJECTIFS

1. Mieux comprendre la nature des différentes incapacités, ainsi que les obstacles rencontrés, afin d'intégrer ces préoccupations dans nos actions futures.
2. Informer et sensibiliser les services municipaux.

Cibles 2021	Partenaires	Indicateurs de réussite
<p>5.1 <u>Compréhension de la réalité du handicap</u> :</p> <p>Intégrer les besoins des citoyens ayant différentes incapacités dans les actions en accessibilité universelle (motrice, auditive, visuelle, déficience intellectuelle ou trouble du spectre de l'autisme, trouble grave de santé mentale, troubles de la mémoire et incapacité de la parole et du langage).</p> <p>Identifier les obstacles rencontrés et les besoins des personnes âgées en matière d'accessibilité aux infrastructures et aux services : nouvelles consultations dans le cadre de la mise jour de la démarche MADA</p> <p>S'assurer que le comité de suivi soit représentatif de différentes incapacités et consulter des spécialistes au besoin.</p> <p>Participer aux formations pertinentes et à la rencontre provinciale annuelle « Municipalités accessibles ».</p> <p>Voir le point 1.16 : organiser une rencontre entre l'APHD et l'urbanisme.</p>	<p>Organismes du milieu</p> <p>Services municipaux</p>	<p>Meilleure connaissance des besoins des différentes clientèles afin d'intégrer des mesures appropriées.</p> <p>Informations pertinentes transmises aux services municipaux.</p>

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

OBSTACLES

1. Les personnes ayant des incapacités sont souvent plus vulnérables en situation d'urgence.

OBJECTIFS

1. Mettre en place des mesures préventives et des interventions qui tiennent compte des besoins spécifiques des personnes ayant des incapacités.

<p>6.1 <u>Collaborer à l'élaboration des différents plans des mesures d'urgence et à leur déploiement, au besoin.</u></p> <p>Participer activement au développement des plans d'action spécifiques en tenant compte des besoins des personnes en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap pour la mission « aide aux sinistrés » : Hébergement et Centre d'aide multiservices :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compléter l'élaboration des activités et tâches - Établir la liste des besoins en ressources humaines et matérielles, incluant les spécialistes locaux <p>Poursuivre les démarches en vue de la possible création du répertoire : inscription des personnes handicapées au 911 (défi de l'inventaire). Relier le projet aux mesures d'urgence, si possible.</p>	<p>Service incendie et sécurité civile</p> <p>Service loisirs et vie communautaire</p> <p>Tous les services municipaux</p> <p>CIUSSS MCQ</p>	<p>Mesures spécifiques répondant aux besoins des personnes en perte d'autonomie et aux personnes en situation de handicap.</p>
---	--	--

7. EMPLOI

OBSTACLES

1. Les personnes en situation de handicap rencontrent de nombreux obstacles à leur intégration en emploi.

OBJECTIFS

- 1 Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap au sein de l'administration municipale.

Cibles 2021	Partenaires	Indicateurs de réussite
<p>7.1 <u>Se conformer à la loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics.</u></p> <p>Appliquer la loi</p> <p>Embaucher un(e) étudiant(e) ayant une incapacité physique (été 2021)</p> <p>Faire des démarches en vue de l'intégration éventuelle d'une personne ayant un handicap intellectuel dans le Service des loisirs</p>	<p>Service du capital humain</p> <p>Services loisirs et de la vie communautaire</p>	<p>Application des mesures de la loi</p>
<p>7.2 <u>Collaborer à la mise en place des mesures facilitant l'intégration et le maintien en emploi dans l'appareil municipal, au besoin. :</u></p> <p>Selon les besoins</p>	<p>Service du capital humain</p> <p>Service loisirs et vie communautaire</p>	<p>Mise en place des conditions favorables à l'intégration et au maintien en emploi</p>

8. COLLABORATION ET CONCERTATION

OBSTACLES

1. Sans le maintien des liens de collaboration et de concertation avec l'ensemble des organismes et des intervenants œuvrant auprès des personnes handicapées, la mise en place des actions risque d'être inadéquate.

OBJECTIFS

1. Mobiliser les acteurs en matière d'accessibilité universelle afin de bénéficier de leur expertise et partager l'expérience municipale avec les différents partenaires.

Cibles 2021	Partenaires	Indicateurs de réussite
<p>8.1 <u>Maintenir le comité de suivi de la Politique d'accessibilité universelle et déposer au conseil municipal un bilan annuel de ses activités et un plan d'action annuel.</u></p>	<p>Conseiller municipal répondant de l'accessibilité universelle</p> <p>Service loisirs et vie communautaire</p> <p>Membres du comité de suivi de la PAU</p>	<p>Comité de suivi actif</p> <p>Transmission des documents nécessaires à l'OPHQ</p>
<p>8.2 <u>Arrimer la Politique d'accessibilité universelle aux différentes politiques et plans d'action municipaux :</u></p> <p>Familles, aînés, activité physique et loisir, culture, mobilité durable, sécurité civile, transport, approvisionnement, etc.</p>	<p>Service loisirs et vie communautaire</p> <p>Tous les services municipaux</p>	<p>Approche transversale : application des mesures en accessibilité dans tous les champs d'action de la Ville.</p>
<p>8.3 <u>Prioriser, lorsque cela est possible, l'achat ou la location de biens et de services les plus accessibles, et ce, en tenant compte de l'ensemble des types d'incapacités</u></p> <p>Lancer la Politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Drummondville intégrant l'approvisionnement accessible dans le processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services</p> <p>Appliquer la politique, notamment au niveau de la dimension sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produits tenant compte de l'accessibilité aux personnes vivant avec un handicap - Fournisseur permettant la réinsertion sociale et/ou l'emploi de personnes vivant avec un handicap. 	<p>Service de l'approvisionnement</p> <p>Tous les services municipaux</p>	<p>Application de la politique et critères préconisés, notamment au niveau de la dimension sociale</p>
<p>8.3 <u>Consulter les partenaires spécialistes afin de faire les meilleurs choix d'équipement ou d'aménagement.</u></p> <p>Selon les besoins</p>	<p>Service loisirs et vie communautaire</p> <p>CIUSSSS MCQ</p> <p>APHD</p>	<p>Équipements et aménagements répondant aux besoins des personnes ayant des incapacités.</p>

BUDGET : Les différents services municipaux assument les coûts des travaux et activités mis en place dans le cadre de l'accessibilité.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES SUR CE PLAN D'ACTION

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou les services offerts aux personnes handicapées peuvent être adressés à la responsable du plan d'action aux coordonnées suivantes :

Sylvie Allie, Agente

Politiques et programmes communautaires

Services des loisirs et de la vie communautaire

819 850-1283

sallie@drummondville.ca